

REGLEMENT INTERIEUR

Nous rappelons que Dance Or Nothing est une association à but non lucratif. La cotisation est nécessaire au bon fonctionnement de l'association et au confort de l'adhérent.

Nous insistons également sur le fait que tous nos membres sont bénévoles, donc non rémunérés pour le temps consacré à l'activité de l'association.

L'objectif est, comme la plupart des associations, d'avoir des adhérents, de se retrouver pour partager notre passion et l'enrichir en menant des actions.

En aucun cas, il ne serait question de garantir aux adhérents un suivi physique et sportif.

Notre but est avant tout humain.

1. GÉNÉRALITÉ :

Pour un fonctionnement satisfaisant de l'association, tout adhérent s'engage à respecter et appliquer le présent règlement intérieur.

2. LOCAUX :

Les salles sont mises à la disposition de l'association par la mairie. L'entretien et le nettoyage sont assurés par les services municipaux, chaque adhérent s'engage à les respecter et à laisser les lieux propres.

3. INSCRIPTION :

L'inscription à l'association se fait, en remplissant le bulletin d'adhésion, en s'acquittant de la cotisation annuelle et en fournissant un certificat médical * de moins de 3 mois à la date de la première séance. L'adhésion n'est validée qu'à réception de ces trois éléments.

Les adhérents âgés de moins de 18 ans, doivent faire remplir et signer une autorisation parentale, à remettre dès la première séance.

Documents à retirer auprès des membres du bureau ou à télécharger sur le site www.danceornothing.com

** le certificat médical devra être actualisé tous les ans, et en cas de modification de l'état de santé de l'adhérent ou d'intervention médicale.*

Le remboursement est possible, uniquement si l'adhérent ayant effectué un paiement anticipé, après sa séance d'essai, décide de ne pas poursuivre l'activité.

Aucun remboursement même partiel, ne sera effectué, quelque soit le motif invoqué.

En l'absence d'une inscription complète, la participation à une séance peut être acceptée dans le cadre d'un essai gratuit.

4. ESSAI GRATUIT :

Nous offrons la possibilité de réaliser une séance d'essai gratuitement, sans engagement.

Pour participer à cette séance, nous demandons obligatoirement la signature d'une décharge de responsabilité.

Pour continuer à participer au delà de la séance gratuite, il est nécessaire de s'inscrire.

Documents à retirer auprès des membres du bureau ou à télécharger sur le site www.danceornothing.com

5. ORGANISATION :

En fonction de la taille de la salle et pour le bien être de tous, le nombre de places par séance est limité.

Pour les mêmes raisons, il est convenu qu'une personne ne peut participer qu'à une seule séance par semaine.

Il est de la seule responsabilité de l'adhérent de veiller à ses biens pendant la séance. Il ne pourrait tenir l'association Dance Or Nothing et/ou ses membres responsables en cas de perte, vol ou bris de ses biens.

6. COTISATION :

La cotisation est annuelle, et chaque adhérent devra s'en acquitter tous les ans en septembre.

Le montant de la cotisation peut, si cela est nécessaire faire l'objet d'une révision chaque année.

Toute personne peut en prendre connaissance sur le site Internet de l'association

7. CALENDRIER :

L'année se définit de septembre à juin. Les séances d'activité sont prévues chaque semaine, hors vacances scolaires.

Dans le cas où une séance serait annulée, l'association Dance Or Nothing en avertira ses adhérents, soit par mail si l'information est connue plus de 24 heures avant l'heure prévue, soit par SMS si celle-ci est connue moins de 24 heures avant l'heure prévue ; l'ensemble des informations liées à l'activité de l'association sera communiqué par mail.

Par conséquent, chaque adhérent doit fournir une adresse mail et un numéro de téléphone portable valides.

8. CONDITION ET FORME PHYSIQUE :

Les activités sont accessibles à toute personne en bonne santé physique.

En aucun cas l'association Dance Or Nothing et/ou ses membres, ne pourraient se substituer à un professionnel de la santé en matière d'avis médical ou sur les capacités physiques des adhérents. Il est de la responsabilité de chaque adhérent de consulter son médecin avant de commencer une activité.

L'association et/ou ses membres ne pourraient être tenus responsables en cas d'accident survenu contre avis médical, ou en connaissance d'antécédent portant atteinte à la condition et la forme physique de l'adhérent.

9. URGENCE MÉDICALE :

Chaque adhérent accepte et autorise les membres de l'association Dance Or Nothing sur place, à demander l'intervention des services compétents (notamment SAMU, pompiers, médecin), en cas d'urgence médicale.

En cas de blessure ou incident mineur, l'association dispose d'une trousse de premiers secours, apportée à chaque séance. Les membres de l'association auront en charge de vérifier régulièrement les dates d'expiration des produits, et de les renouveler si nécessaire.

10. SÉANCE :

Chaque membre s'engage à se présenter aux activités pour lesquelles il s'est inscrit, aux jours et horaires suivant le planning fixé.

Pour le respect de tous, il est demandé à chacun d'être ponctuel.

De même que, afin de ne pas perturber la séance, les personnes accompagnantes ou non inscrites ne sont pas autorisées à rester dans la salle.

L'association Dance Or Nothing réserve le droit à ses instructeurs de refuser ou d'exclure sur le champ tout adhérent ou toute personne, dont le comportement serait jugé néfaste au bon déroulement des séances, irrespectueux ou allant à l'encontre de ses valeurs.

Le non respect du règlement intérieur est un motif de radiation.

La pratique de l'activité ne demande pas le port de vêtements particuliers. Cependant, il est vivement recommandé de porter une tenue de sport adéquate et confortable, et notamment une paire de baskets adaptée au sol extrêmement glissant de la salle polyvalente. L'association et/ou ses membres ne serait être tenue responsable des choix vestimentaires inappropriés de ses adhérents.

11. ACTIVITÉ, MANIFESTATIONS, ÉVÉNEMENTS :

En tant qu'adhérent, votre présence est souhaitée aux manifestations organisées par l'association et/ou votre aide sera appréciée dans la préparation de celles-ci, ainsi que dans celle des séances hebdomadaires (installation et rangement du matériel).

12. DROIT À L'IMAGE :

La signature du bulletin d'adhésion vaut une autorisation d'utilisation d'image de l'adhérent à des fins de promotion de l'association Dance Or Nothing (photo, vidéo, presse, site Internet de l'association ...). L'association s'engage, **sur demande explicite**, à ne pas utiliser l'image d'un adhérent qui ne le souhaiterait pas.

13. ASSURANCES :

L'adhésion comprend de base pour chaque adhérent une assurance responsabilité civile et accidents corporels, spécifique aux activités de l'association.

L'adhérent en bénéficie automatiquement et obligatoirement lors de son adhésion.

L'association dispose aussi d'une responsabilité civile couvrant l'utilisation des locaux, ainsi que

l'organisation des manifestations.

Toutes les assurances sont souscrites auprès de « SMACL assurances ».

Les documents peuvent être fournis sur simple demande auprès des membres du bureau.

